

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-20 – Règlementation de la circulation et du stationnement Rue du belvédère, rue sous montjoie, impasse de la pepinière pour sondages et carottage liés au travaux de finition du quartier

Le Maire de MAICHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande effectuée par ECR Environnement

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pour les sondages et carottage liés au travaux de finition du quartier

A R R E T E

Article 1 : Le 09/03/2026 la circulation sera alternée pour tous les véhicules Rue du belvédère entre les numéros 30 et 36, impasse de la pepinière à la hauteur du n°03. Le stationnement à hauteur des travaux est interdit.

Article 2 : Le 10/03/2026 la circulation et le stationnement seront interdit dans la rue sous montjoie à hauteur du numéro 25. Une déviation sera possible par la rue de Montjoie.
La circulation sera alternée à hauteur du n°09 de la rue sous montjoie et le stationnement y sera interdit.

Article 3 : ECR Environnement et l'entreprise Lacoste, mettront en place la signalisation qui s'impose pour matérialiser le présent arrêté, interdire et alterner la circulation, et protéger les usagers

Article 4 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maîche
- Entreprise ECR Environnement

Maîche, le 26/02/2026
Le Maire,
Régis LIGIER



Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr